

Communiqué N°25/2015 du Parti CNDD-FDD 07 Juillet 2015

Rédigé le Mardi 7 Juillet 2015 à 14:18 | Lu 1612 commentaire(s)

Tweet

Share

Le Sommet des Chefs d'Etat de l'East African Community tenu à Dar-es-Salaam en République Unie de Tanzanie, le 6 juillet 2015 a été un succès.



1. Malgré les mauvaises langues qui affirment avoir été déçues par les résultats du Sommet des Chefs d'Etat de l'EAC tenu à Dar-es-Salaam en date du 6 juillet 2015, le Parti CNDD-FDD salue les efforts des Hautes Personnalités ayant participé à ce Sommet en général, aux Chefs d'Etats de la Sous-Region en particulier qui se sont donnés corps et âme dans la recherche des voies de solution à la crise qui secoue la sphère politique de ce pays.

2. En effet, en date du 6 juillet 2015 a eu lieu à Dar-es-Salam un sommet qui avait réuni les Chefs d'Etat de l'EAC, les représentants de l'ONU, les Représentants de la CIRGL, les Représentants de l'UA et d'autres Hautes personnalités représentant des différentes institutions pour appuyer efficacement dans cette grande rencontre.

3. D'importants résultats ont été atteints au cours de cette grande réunion entre autres:

Le glissement du calendrier électoral au 30 juillet au lieu du 15 juillet 2015 pour le scrutin des présidentielles, le souhait de poursuivre les élections après lesquelles un gouvernement d'union nationale serait mis en place sans amender la Constitution et dans le respect des délais et principes constitutionnels fondamentaux.

3.1. Concernant le report du scrutin des présidentielles initialement prévus le 15 juillet 2015, le Parti CNDD-FDD rappelle que trois fois déjà, le calendrier électoral a été glissé du 26 mai 2015 au 5 juin, du 5 juin au 26 juin et du 26 juin au 29 juin 2015. Ce glissement avait porté sur les communales, les législatives, les présidentielles et les sénatoriales. A ce moment précis, la CENI avait précisé que ces dates étaient à la limite extrême car ayant tenu compte des délais constitutionnels et du code électoral. Il convient de rappeler que le report électoral prend beaucoup de moyens financiers de la part des concurrents

politiques et provoque une accumulation de fatigue chez la population électorale qui est obligée de répondre aux différents meetings de campagnes pour tous les partis en lisse et cela pendant deux mois. Le premier scrutin tenu en date du 29 juin 2015 a pris un mois et celui des présidentielles est supposé prendre encore un mois. Le peuple électeur demande indulgence car il trouve que c'est trop lui demander au risque de le pousser à violer sa propre constitution ce qui n'est pas possible.

3.2. A propos du gouvernement d'union nationale à confectionner au lendemain des élections présidentielles constitutionnelles, le Parti CNDD-FDD n'est pas contre cette proposition. Car déjà en 2005, Son Excellence Pierre NKURUNZIZA avait eu l'idée d'élargir son Gouvernement en y intégrant des membres des partis qui n'avaient pas rempli les conditions selon la Constitution et le Code Electoral, mais son bon geste a été interprété négativement par les partis d'opposition qui l'ont jugé d'anticonstitutionnel. Très rapidement le Gouvernement a été remanié dans le strict respect de la loi fondamentale. Il est alors étonnant que les mêmes politiciens qui faisaient grand bruit en 2005 pour récuser le Gouvernement d'Union Nationale mis en place changent le fusil d'épaule en demandant via le sommet de Dar-es-Salaam la mise en place d'un Gouvernement inclusif qui intégrerait la société civile alors que celle-ci ne défend pas les postes au gouvernement.

3.3. Devant une telle complexité, le Parti CNDD-FDD ne voit pas comment un tel Gouvernement d'Union Nationale pourra être mis en place dans le respect de la Constitution actuelle et du code électoral sans amendement au préalable de ces textes de référence.

4. Au regard de ce qui précède le Parti CNDD-FDD:

4.1. Demande la compréhension du nouveau Facilitateur désigné par le Sommet des Chefs d'Etat de l'EAC en date du 6 juillet 2015 que le glissement du calendrier électoral concernant le scrutin des présidentielles jusqu'au delà des délais constitutionnels c'est-à-dire au 30 juillet 2015 aura été une haute trahison de la part du Président de la République du Burundi. En effet l'article 103, alinéa 2 de la Constitution stipule : « L'élection du Président de la République a lieu un mois au moins et deux mois au plus avant l'expiration du mandat du Président de la République ».

4.2. Réitère sa disponibilité à rechercher la manière dont ce Gouvernement d'Union Nationale pourrait se faire tout en demandant aux responsables des manifestations et insurrections de mettre fin à cette activisme politicien combien nuisible à la paix, la sécurité et la réconciliation nationale pour poursuivre les élections qu'ils ont commencées depuis le 10 mai 2015.

En conclusion le Sommet des Chefs d'Etat de l'EAC tenu en date du 6 juillet 2015 a débouché à de bons résultats dont la mise en œuvre nécessitera être près des Burundais pour les accompagner dans cette démarche qui sans nul doute aboutira à des solutions durables.

Fait à Bujumbura le 07 juillet 2015
L'Honorable Pascal NYABENDA

Président du Parti CNDD-FDD.